ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants

Mobilité des personnels enseignants du second degré public, des **personnels d'éducation et des psychologues de l'é**ducation nationale : phase inter académique - Rentrée scolaire 2027

Circulaire 2026/2027 n°029 du 12/11/2026 relative à la mobilité inter académique **des personnels du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale**

Division des personnels enseignants

Cellule mouvement
Mél : mvt2d@ac-creteil.fr

Texte adressé aux chefs d'établissement du second degré, aux directeurs de centre d'information et d'orientation, aux inspecteurs d'académie-directeurs académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne, aux présidents d'université et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur.

Références :

- *B.O.E.N spécial n°5 du 31 octobre 2024 (lignes directrices)*
- *Arrêté du 20 octobre 2026 fixant les dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration – rentrée 2027*
- *Note de service du 20 octobre 2027*
- *B.O n° 41 du 29 octobre 2026*

Annexes :

- Annexe 1 : calendrier détaillé du mouvement inter académique 2027
- Annexe 2 : dossier de demande de bonification au titre du handicap
- Annexe 3 : annuaire des services de la division des personnels enseignants
- Annexe 4 : formulaire pour la reconnaissance des C.I.M.M.

Le mouvement inter académique des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de 2027 est organisé selon des modalités décrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles, publiées au BO spécial n°5 du 31 octobre 2024, ainsi que l'arrêté du 20 octobre 2026 publié au BO n°41 du 29 octobre 2026, en matière de mobilité.

Le mouvement national à gestion déconcentrée se déroule en deux phases : une phase inter académique et une phase intra académique. Il permet aux personnels enseignants du second degré, aux personnels d'éducation et aux psychologues de l'éducation nationale d'obtenir une première affectation, de demander une mutation ou une réintégration.

La présente circulaire académique précise le calendrier relatif à la campagne de mobilité en vue de la rentrée scolaire 2027 et en précise les nouveautés.

A. CALENDRIER DES OPERATIONS DE MUTATION

DATES	OPERATIONS
Du 04 novembre au 04 décembre 2026	Permanences Cellule info-mobilité de l'académie de Créteil.
Du 04 novembre (12h) au 25 novembre 2026 (12h).	Formulation des demandes de mutation sur Siam-Iprof – phase inter académique, mouvement spécifique national et PoP.
Le 26 novembre 2026.	Téléchargement des confirmations de demande de mutation sur l'espace Siam-Iprof.
Le 04 décembre 2026.	Date limite de retour des confirmations de demande de mutation et des candidatures aux postes spécifiques et POP.
Le 04 décembre 2026.	Date limite de retour des dossiers de demande de bonification au titre du handicap.
Du 12 janvier au 27 janvier 2027.	Période d'affichage des barèmes.
Le 27 janvier 2027.	Date limite de contestation des barèmes.
Le 05 février 2027.	Date limite de demande de participation tardive, d'annulation ou de modification de barème.
Le 10 mars 2027 (12h)	Affichage des résultats.
Du 10 mars au 10 mai 2027	Période de recours

B. DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisés est mis à leur disposition, pour les informer et les conseiller à toutes les étapes du suivi de leur demande.

Les candidats peuvent bénéficier, à compter du 03 novembre 2026 et jusqu'au 25 novembre 2026 d'un service ministériel chargé de leur apporter une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication du résultat de leur demande, joignable au 01 55 55 44 45.
Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement par la cellule Info mobilité académique, du 04 novembre 2026 et jusqu'au 04 décembre 2026, joignable aux numéros suivants : 01.57.02.60.39, 01.57.02.60.40. Cette Cellule info mobilité académique peut également être contactée par courriel à l'adresse suivante : mvt2d@ac-creteil.fr.
Nous rappelons qu'aucun accueil physique ne sera possible durant cette période.

Par ailleurs, différentes sources d'informations sont mises à la disposition des candidats sur le site académique et le portail de l'éducation www.education.gouv.fr, notamment le comparateur de mobilité.
Ils recevront également des messages sur leur messagerie académique à toutes les étapes clés du mouvement.

C. PROTOCOLE DE TRANSMISSION ET DE RETOUR DES CONFIRMATIONS DE DEMANDE DE MUTATION

1. Téléchargement des confirmations de demande de mutation :

   ATTENTION : Les formulaires de confirmation de demande de mutation de la phase inter académique seront mis à la disposition sur le portail internet Siam Iprof à compter du 26 novembre 2026. Vous devrez donc les télécharger via SIAM IProf.

2. Retour des confirmations de demande de mutation et des différents dossiers :

   - Confirmation de demande de mutation : les confirmations seront à déposer entre le 27 novembre et 04 décembre 2026 dans l'espace dédié sur la plateforme COLIBRIS CRETEIL.

   - Dossier de participation au mouvement spécifique national (SPEN) : les dossiers seront à compléter en ligne dans votre espace Siam Iprof.
     Attention : les dossiers qui seront envoyés en format papier ou par courriel ne seront pas étudiés.

   - Dossier de participation au mouvement Poste à Profil (PoP) : les dossiers seront à adresser uniquement par courriel à l'adresse suivante : mvt2d@ac-creteil.fr. Vous devrez indiquer dans l'objet de votre mail :

     ↳ MVT PoP 2027 : Nom, Prénom et discipline

     Attention : si vous participez à un mouvement PoP **d'une autre ac**adémie, vous devrez vous conformer aux consignes **de l'académie demandée**.

   - Demande de bonification au titre du handicap : les dossiers de demande de bonification au titre du handicap seront à retourner par voie postale à l'adresse ci-dessous, sous pli confidentiel au service médical de l'académie de Créteil (SEMA). Aucun document ayant un caractère médical ne doit être transmis par mail.
   -

     Maison de l'académie,
     Service Médical – SEMA
     A l'attention du médecin conseiller technique du recteur
     Bâtiment Julie Victoire Daubié
     21 rue Julie Victoire Daubié
     94010 Créteil Cedex

   - Signature de la confirmation de demande de mutation :

     - la confirmation de demande de mutation, signée par le candidat, est déposée par l'agent via son espace personnel sur COLIBRIS CRETEIL.

     - la signature du chef d'établissement ne revêt pas un caractère obligatoire. Il vous appartient d'informer votre chef d'établissement de votre participation au mouvement.

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des relations et des ressources humaines

David BERAHA